

OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

Rapport semestriel Situation au 30 juin 2026

Ce document ne fait pas l'objet de contrôle de la part du commissaire aux comptes

Société de gestion : OFI INVEST AM
Commercialisateur(s) : OFI INVEST AM - ABEILLE VIE
Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE
Gestion administrative et comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français



TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

RECAPITULATIF DES CAS ET CONDITIONS DANS LESQUELS LE PLAFONNEMENT DES RACHATS A, AU COURS DE LA PERIODE, ETE DECIDE.

Néant.

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	235 902,53
Autres actifs détenus par l'OPCVM	11 656 385,48
Total des actifs détenus par l'OPCVM	11 892 288,01
Comptes financiers et Emprunts	-21 450,52
Instruments financiers et Dettes	-558 721,92
Total des passifs	-580 172,44
Valeur nette d'inventaire	11 312 115,57

Evolution de l'actif net

	30/06/2026	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET						
en EUR	11 312 115,57	12 311 038,74	14 191 625,49	17 577 981,32	40 561 381,10	48 947 561,06
Nombre de titres						
Catégorie de parts A	21 277,4452	23 829,0733	28 187,2479	35 776,1014	41 626,8087	53 475,7605
Catégorie de parts I	-	-	-	-	400,0000	400,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts A en EUR	531,64	516,63	503,47	491,33	490,85	519,18
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-(1)	50 321,16	52 959,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2026	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts A en EUR	-	1,35	-1,81	-1,17	-40,10	-4,55
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-3 849,21	-154,99

(1) La catégorie de parts I a été supprimée le 22/09/2023.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	94,30	89,69
OPC à capital variable	94,30	89,69
ISHARES BRAZIL LTN BRL GOVT BOND UCITS ETF	6,99	6,65

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
ISHARES EUR HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF EUR ACC	1,93	1,83
LYXOR MSCI KOREA-C-EUR	1,72	1,64
Lyxor Smart Cash - UCITS ETF C-EUR	7,97	7,58
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	12,28	11,68
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	6,62	6,30
OFI INVEST ESG MONETAIRE IC	19,66	18,70
OFI INVEST ESG OBLIGATIONS COURT TERME I	12,24	11,65
iShares Euro Corp Bond 1-5yr UCITS ETF EUR (Dist)	1,33	1,26
iShares J.P. Morgan \$ EM Corp Bond UCITS ETF EUR Hedged (Acc)	12,99	12,36
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	10,57	10,05
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	4 116 212,08	4 217 234,93
OPC à capital variable	4 116 212,08	4 217 234,93